

ABONNEMENT
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du Journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 4 AVRIL

MINISTÈRE FLOQUET

Le ministère, qui était officiel lundi à midi, était disloqué à 3 heures, puis reconstitué hier matin à 10 heures de la manière suivante :

- M. FLOQUET, président du conseil, ministre de l'intérieur.
- M. GOBLET, ministre des affaires étrangères.
- M. DE FREYCINET, ministre de la guerre.
- M. FERROUILLAT, ministre de la justice et des cultes.
- M. PEYTRAL, ministre des finances.
- M. LOCKROY, ministre de l'instruction publique.
- M. DELUNS-MONTAUD, ministre des travaux publics.
- M. PIERRE LEGRAND, ministre du commerce et de l'industrie.
- M. VIETTE, ministre de l'agriculture.
- Amiral KRANTZ, ministre de la marine.

Voici à quelle occasion MM. Loubet et Ricard se sont retirés de la combinaison arrêtée la veille :

Les nouveaux futurs ministres se sont réunis à la présidence de la Chambre vers trois heures ; on a délibéré jusqu'à sept heures, — pour ne pas se mettre d'accord.

M. Floquet a fait connaître à ses collègues les diverses questions qu'il se proposait d'introduire dans le programme. Il les a notamment entretenus de la révision de la Constitution.

MM. Loubet et Ricard se sont déclarés opposés, en principe, à la révision.

Leurs collègues s'y sont, au contraire, montrés favorables et ont fait valoir que la chute du précédent Cabinet s'était produite sur cette question. Ils ne se refusaient pas, toutefois, à indiquer dans la déclaration que le moment ne leur semblait pas propice pour en prendre l'initiative, mais ils

tenaient, en même temps, à faire connaître au Parlement que le nouveau Cabinet se réservait de provoquer la révision quand il jugerait le moment venu.

MM. Ricard et Loubet ont protesté. Leurs collègues leur ont en vain développé les arguments qui pouvaient les amener à une autre manière de voir. Ces efforts sont demeurés sans résultat.

Les deux représentants de l'Union des Gauches ont alors annoncé qu'ils se retireraient.

Tout était rompu en ce qui concernait l'Union des Gauches.

M. Floquet s'est remis en campagne pour tâcher de recruter de nouveaux collaborateurs.

Il a déniché M. Ferrouillat, sénateur du Var, alité actuellement à Cannes. Ce pauvre vieillard, condamné par les médecins, a accepté par télégraphe le poste de la justice.

M. Deluns-Montaud — un bossu qui ne brille point par l'esprit, disent ses propres amis — prend le portefeuille des travaux publics.

Hier, à deux heures, le bruit courait dans les couloirs de la Chambre que M. Ferrouillat, très malade à Nice, allait être remplacé, comme ministre de la justice et des cultes, par M. Merlio, de Douai, sénateur.

Déclaration ministérielle

Voici le texte de la déclaration qui a été lue hier au Sénat et à la Chambre des députés :

« Messieurs,
 » Le ministère qui se présente devant vous fait appel à toutes les fractions de l'opinion républicaine.
 » Les hommes qui le composent servent depuis longtemps la République. La démocratie connaît leurs noms ; et ils osent croire qu'elle a confiance en eux. Ils espèrent que le Parlement ne leur refusera pas

son concours dans des circonstances qui exigent impérieusement l'union de tous les républicains.

» En confiant la direction du cabinet à celui qui, depuis trois ans, a présidé les débats de la Chambre des députés et s'est ainsi habitué à l'impartialité, le Président de la République a voulu montrer que le même esprit inspirerait les actes de son gouvernement.

» Mais ce n'est pas, hâtons-nous de le dire, dans l'immobilité, encore moins dans un retour en arrière que le pays veut et que nous comprenons la conciliation des républicains ; c'est dans la marche en avant, dans le développement régulier de nos institutions que des agitations passagères et superficielles ne sauraient entraver.

» Le gouvernement, qui n'a peur d'aucune réforme sérieusement élaborée, ne demande qu'à se placer à la tête de la majorité républicaine pour la guider dans cette voie, établir dans ses rangs la discipline volontaire et assurer ainsi la réalisation progressive des espérances que la nation a mises dans la République.

» Mais la liberté qui ne procède pas par les voies de la dictature ne peut promettre de transformations subites. Elle a besoin pour accomplir son œuvre de l'assentiment journalier des pouvoirs publics et réclame des discussions qui, si elles ralentissent parfois le succès, le rendent plus sûr et plus durable.

» La question de la révision de la Constitution, qui vient de se poser devant la Chambre, est une de celles qui commandent le plus de calme et de réflexion. Ceux des membres du cabinet qui s'en sont montrés le plus énergiquement partisans, ne voudraient pas qu'une œuvre de cette importance, destinée à mettre notre organisation politique en complète harmonie avec les principes républicains, fût entreprise dans des conditions de nature à la compromettre. Le gouvernement vous demandera de s'en rapporter à lui du soin d'indiquer le moment favorable et de préparer l'entente nécessaire entre les deux Assemblées.

» Le président de la Chambre des députés vous disait naguère : Ce qui est vrai, c'est qu'aujourd'hui, et cela n'est que naturel, les problèmes touchant à la procédure politique intéressent moins vivement la nation que les questions qui atteignent au fond même de ses grandes affaires, à ses finances publiques, à son industrie, à son commerce, au sort de ses travailleurs, à son état militaire, à sa situation internationale. — Et toute la majorité adhère à ces paroles.

» Une série de lois touchant à ces grandes questions sont inscrites à votre ordre du jour, nous vous demanderons d'opérer entre elles un classement par ordre d'urgence.

» Le gouvernement en suivra avec une attention soutenue la discussion et appuiera toujours les solutions les plus conformes aux intérêts démocratiques.

» Il vous soumettra un projet de loi sur les associations, préliminaire indispensable, selon lui, pour le législateur comme pour le pays, du règlement définitif des rapports entre les Eglises et l'Etat. Ainsi se poursuivra l'œuvre de sécularisation inaugurée par la Révolution française et reprise par la troisième République.

» Les questions financières sont au premier rang de vos préoccupations. Nous espérons mettre l'une et l'autre Chambre à même d'examiner avec maturité le dernier budget de la législature et d'y introduire d'importantes réformes, notamment celles qui concernent le régime des boissons et les droits de succession.

» Nous demanderons au Sénat de discuter, dès la rentrée, les lois militaires votées par la Chambre. Il est permis d'espérer une solution d'autant plus rapide que le ministre chargé de les défendre devant cette Assemblée a présidé la Commission qui vient d'en terminer l'examen.

» La nouvelle organisation de nos forces nationales, en augmentant nos moyens de défense, ne nous permet pas seulement d'assurer le respect qui nous est dû ; elle est une garantie pour le maintien de la paix à

22 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FIN D'UN ROMAN

SUITE DE

L'Institutrice à Berlin
 PAR M^{lle} MARIE MARÉCHAL.

A peine ce vague sentiment s'était-il fait jour que la question fut répétée une seconde fois d'un ton provocant et plus railleur ; le parasol tenu par une main masculine gantée de peau de Suède s'avança jusqu'au-dessus de la tête de Giselle qu'il abrita entièrement, mais aussitôt une autre main, rapide et sûre, arracha le parasol, en même temps que le chapeau du jeune gandin roulait sur le pont du bateau au milieu des passagers étonnés.

Un groupe se forma alors autour de la jeune fille, si prompt à se rassembler, si compact, qu'elle ne put voir d'où lui était venu le secours.

Était-ce un rêve ? Dieu avait-il permis que celui qu'elle invoquait au fond de son âme se fût trouvé là juste à point pour venir à son aide ?

Si c'était un rêve, comment, pendant bien des jours, un son de voix inoubliable pour elle avait-il hanté son imagination ? Pendant bien des jours elle crut entendre ces mots prononcés d'un ton concentré, mais ferme :

— A bas votre chapeau, insolent !

Quand Frida, qui était parvenue à s'échapper encore une fois, vint retrouver son amie, il n'y avait plus trace, à l'avant, de l'agitation de l'heure précédente.

Les groupes s'étaient reformés, indifférents et paisibles ; les gendins avaient disparu, ainsi que le défenseur de Giselle. La jeune fille était restée pâle, mais il y avait quelque chose de si radieux sur sa physionomie que Frida lui murmura à l'oreille en l'embrassant :
 — Que vous êtes jolie, ma bonne amie ! presque aussi jolie que lorsque M. Raoul était avec nous à Méran.

L'aventure ne s'arrêta pas là. Le soir, la baronne adressa à Giselle les plus vifs reproches au sujet de ce qui s'était passé sur le bateau.

— Comment voulez-vous que je vous donne à garder ma fille, lui dit-elle de sa voix la plus sèche, puisque vous ne savez pas vous garder vous-même.

Dans le fait, il importait fort peu à la baronne que Giselle fût attaquée ou protégée par qui que ce soit, — à l'exception d'un seul homme — et c'était celui-là précisément qui, d'après le rapport que lui avait adressé Dorothée, était venu se placer entre l'insulteur et l'insultée.

— Vous êtes certaine de ne pas vous être trompée ? demanda-t-elle à sa camériste.

— Oh ! madame, il n'y a que lui pour avoir

cette voix terrible. Les yeux lui sortaient de la tête. Je l'ai bien reconnu. Pour sûr il en est fou.

— Il en est fou ! se répéta tout le long du jour la baronne d'Osterwald.

Et elle grinçait presque des dents en murmurant ces mots :

— Je puis bien les séparer ; je puis la faire souffrir, torturer son cœur, mais je ne puis enlever de l'âme d'Heinrich ce sentiment romantique qui semble impérissable. — Ah ! s'il m'avait aimée ainsi, j'aurais été capable de devenir une autre femme. Pour conquérir son affection, moins que cela, son estime, j'aurais su me résigner aux plus durs sacrifices. Il ne l'a pas voulu, il a feint de ne pas me comprendre. — Un jour même, — insulte plus cruelle que toutes les insultes — ne m'a-t-il pas dit : « Je vous parle comme à une mère ! » Et pourtant, je compte à peine quelques années de plus que lui. Ah ! — et elle s'animait au point de briser le fragile éventail qui se jouait dans sa main, — que mes chagrins, mes regrets, mes espérances trompées retombent sur celle qu'il a osé me préférer, froide statue qui ne sait pas aimer comme je saurais le faire, moi !

CHAPITRE XIX

Est-ce bien Strasbourg, la souriante capitale de la riante Alsace ? Giselle ne la reconnaît plus.

Et cette route de Kehl ? Que sont devenues ces

allées de peupliers, les bonbonnières verdoyantes, les petites maisonnettes voilées de climatis et de chèvre-feuille qui vous saluaient au passage ?

Trois ans à peine se sont écoulés. La guerre a eu raison de tout cela. Il n'y a que ruines et tristesse sur ces rives enchantées qui n'appartiennent plus à la France.

Le Rhin roule toujours, sans se lasser, ses flots larges et profonds comme ceux d'un fleuve d'Amérique, mais Giselle ne sera plus tentée d'aller lui demander les bouquets azurés de ses myosotis ; la fleur française est devenue le *vergis mein nicht* allemand.

Plus de douaniers, plus de sentinelles sur ce pont de bateaux qui séparait deux races prêtes à s'entrechoquer.

Giselle, éprise autrefois de poésie germanique, se répétait tout bas en côtoyant le fleuve, la jolie ballade d'Henri Heine, si bien traduite par un poète français :

Dans un temps qui n'est plus, vivait un fier monarque,
 Aux cheveux blancs, au cœur ombrageux et jaloux ;
 Bien que de longs hivers son front portât la marque,
 Il aimait une jeune femme et devint son époux.

Mais il était un page à la tête légère,
 Fier de ses dix-huit ans et de ses longs cheveux ;
 Dans les jours de tournois et de fêtes guerrières,
 Il portait le manteau de la reine aux yeux bleus.

Vous n'avez pas sans doute oublié ce vieux conte ?
 Doux et triste à la fois, il m'a souvent charmé. —
 Ils eurent tous les deux rendre un terrible compte,
 Ils reçurent la mort pour avoir trop aimé !

laquelle nous restons sincèrement attachés.

» Nous préparons ainsi à l'intérieur et au dehors les conditions propices à la célébration solennelle du glorieux centenaire de 1789, à laquelle la France a convié les savants, les industriels et les travailleurs du monde entier. »

LA RECETTE SOCIALE DE M. FLOQUET

Depuis des mois et même des années, on nous disait : Quand toutes les combinaisons hybrides et hétérogènes seront usées, il restera à la République la ressource de constituer un Cabinet radical et homogène avec M. Floquet comme président.

Le moment est venu et M. Floquet a constitué son Cabinet.

Il y a vingt ans cette idée eût paru grotesque, il y a dix ans paradoxale, aujourd'hui elle paraît toute naturelle, et Floquet est l'homme nécessaire de la République.

Rien ne juge mieux le régime. La raison d'être de ce Cabinet, c'est, dit-on, que le moment est venu de sortir des expédients et des équivoques. On va affirmer une politique et réaliser des réformes.

C'est, du moins, ce que l'on croit. M. Floquet n'est pas, prétend-on, un vulgaire charlatan, et quand il promet de guérir, c'est qu'il possède un vrai remède et connaît l'art de s'en servir.

Or, d'après les principaux extraits de son programme électoral de 1881, M. Floquet est obligé de :

- Reviser la Constitution,
 - Dénoncer le Concordat,
 - Faire élire la magistrature,
 - Réformer l'assiette de l'impôt,
 - Maintenir le scrutin de liste,
 - Supprimer le Sénat,
 - Imposer le revenu,
 - Emanciper le travail,
 - Rétablir la mairie centrale.
- Nous attendons ! Et avant peu nous saurons si, comme tous ses compères républicains, M. Floquet n'est qu'un vulgaire farceur.

LES CRAINTES DE M. DE MARCÈRE

Le croirait-on ? M. de Marcère est inquiet de l'entrée en scène de M. Floquet qu'il considère comme un danger. Le modéré, le placide M. de Marcère se trouble ; il laisse entendre que le Sénat fera grise mine quand M. Floquet viendra lire son programme.

Voici les confidences qu'il a faites au *Parti national* :

« Il est certain, suivant moi, que le nouveau ministère sera accueilli plus que froidement par le Sénat, et cela, quels que soient d'ailleurs les collaborateurs dont s'entourera le président du conseil. Le nom seul de M. Floquet est une étiquette qui donnera au cabinet un caractère radical et révolutionnaire, et il est, de plus, un symbole de lutte contre le Sénat lui-même. »

» Je ne ferai pas, en effet, à M. Floquet

l'injure d'admettre qu'il puisse renier comme ministre le programme sur lequel il s'est appuyé comme candidat. »

Ce qui augmente fort le piquant de cette déclaration, c'est la parole presque célèbre du même M. de Marcère :

« Le radicalisme est un vain fantôme. »

Il paraît que le fantôme avait quelque réalité, puisque maintenant M. de Marcère montre des yeux si étonnés.

INFORMATIONS

M. CARNOT A BORDEAUX

On annonce que M. le Président de la République a accepté tous les détails du programme qui lui était soumis pour son voyage dans la Gironde, programme élaboré par le maire de Bordeaux.

M. Carnot, venant d'Agen, arrivera en bateau et sera reçu aux Quinconces par le préfet, la municipalité, toutes les autorités militaires, administratives, etc.

La visite de la ville aura lieu le premier jour. Le second jour sera consacré à l'inauguration de la Faculté de Médecine.

Il n'y aura pas de bal à la préfecture à cause du deuil récent du Président de la République ; mais un grand carrousel sera donné par le 6^e hussards.

Le dernier soir, banquet à l'Hôtel-de-Ville et représentation de gala au Grand-Théâtre.

L'AGITATION BOULANGISTE

Nous lisons dans *l'Echo du Nord* :

On a tour à tour annoncé que M. Basly soutiendrait, puis qu'il combattrait la candidature Boulanger : aussi je n'ai pas été fâché de savoir de M. Basly lui-même quelle attitude il comptait prendre.

Le député de la Seine a d'ailleurs été on ne peut plus catégorique :

Je pars lundi pour Anzin, m'a-t-il dit, et je combattrai la candidature du général par tous les moyens en mon pouvoir. Je favoriserai, s'il le faut pour faire pièce à Boulanger, une candidature opportuniste. J'assisterai — si on m'y autorise — au congrès républicain de mercredi, et je dirai ce que je pense de la candidature Boulanger. Si on a compté sur moi, on a eu tort.

Les mineurs sont relativement peu nombreux dans le Nord, ils ne peuvent donc rien faire pour Boulanger — si tant est qu'ils aient l'intention de faire quelque chose ; — et alors même qu'ils le voudraient on arriverait aisément à les en détourner en leur démontrant que le général ne connaît pas le premier mot des questions sociales, et que son programme ne comporte qu'un mot vague : patriotisme.

Je vous reverrai à Lille mercredi, et peut-être alors pourrai-je vous renseigner d'une façon plus explicite.

Mais, dès aujourd'hui, je puis vous assurer que les révolutionnaires ne voteront pas pour Boulanger.

SCANDALES. — Sous ce titre, le *Salut public* de Lyon imprime ce qui suit :

« Nous signalions, il y a quelques jours, la possibilité de révélations intéressantes pouvant survenir à la suite de la liquidation prochaine d'une entreprise politico-in-

dustrielle de notre ville, entreprise qui n'a pas donné les résultats politiques et financiers qu'en attendaient ses promoteurs.

» Nous croyons savoir aujourd'hui que ces révélations ne tarderont pas à se produire, la liquidation en question étant entrée dans la phase judiciaire, par suite des réclamations que les créanciers viennent d'adresser au principal intéressé. »

L'affaire dont parle notre confrère, dit le *Nouvelliste*, et dans laquelle sont notamment mêlés un grand entrepreneur et un homme politique très en vue, est entre les mains d'un liquidateur judiciaire.

Le rapport de l'expert, écrasant pour certaines personnalités, pouvant donner lieu à des poursuites judiciaires, avait suggéré au principal intéressé l'idée de régler la chose à l'amiable. On disait même, il y a quelques jours, qu'une solution était intervenue — il n'en est rien et le procès aura lieu.

Ce sera un gros scandale.

LA JUSTICE ET L'ÉQUITÉ

Un homme passe deux fois en jugement pour les mêmes faits.

Une première fois il est condamné. La seconde fois il est acquitté.

Une première fois, il a deux ans de prison, trois mille francs d'amende, la privation de ses droits civils et les dépens. La seconde fois, il n'a rien.

Les faits pour lesquels il avait été condamné par les premiers juges ont donc été reconnus faux par les seconds ?

Non, les seconds juges comme les premiers les ont reconnus vrais.

Les seconds juges comme les premiers ont constaté que « Ribaudeau a conduit Crespin de la Jeannière à l'Élysée, chez Wilson » ; que, « le 31 octobre, Dubreuil a adressé à Crespin une longue lettre dans laquelle, précisant les chiffres convenus avec M. le secrétaire de Wilson, il lui disait que la décoration lui serait remise au mois de janvier, mais que de son côté il aurait à lui remettre, pour la donner à qui de droit, la somme de 150,000 francs » ; que « Crespin a signé une promesse de 20,000 francs et en a versé 5,000 » ; que la prétention de Wilson d'être resté étranger à ces marchandages « est démentie par les documents soumis à l'appréciation de la Cour » ; qu'« il faut donc tenir pour certain que Wilson a inspiré les actes relevés à l'encontre de Dubreuil et de Ribaudeau et qu'il était le véritable bénéficiaire de la souscription et du versement de Crespin » ; qu'« il s'est acquitté des démarches et des recommandations qu'on lui avait achetées » ; qu'ainsi il est incontestablement coupable du trafic des décorations.

Ce sont donc bien les mêmes faits que les juges de la onzième chambre ont condamnés et que les juges de la Cour ont acquittés.

Lesquels ont eu raison ?

Moralement, les juges de la onzième chambre ; légalement, les juges de la cour. Qu'un homme ait tenu boutique dans l'E-

lysée, ait fait commerce du signe de l'honneur, qu'il ait abusé de sa parenté avec le Président de la République pour faire effronterie publique, la Chambre a jugé qu'il était impossible que cela restât impuni, elle a honnêtement pensé que cela, déjà balayé de l'Élysée, devait encore être balayé de la Chambre, elle a envoyé le vendeur de croix siéger en prison.

Mais, pour condamner l'accusé, il avait fallu tourner la loi, aucun article du Code pénal n'ayant prévu une telle venie. Il avait fallu prétendre que Wilson n'avait vendu qu'« un crédit imaginaire ». C'est sur ce point que les défenseurs du condamné ont attaqué le jugement. Ils n'ont pas eu de peine à prouver que le crédit du genre de M. Grévy était un crédit réel, que M. Wilson ne trompait pas les chalandes en se disant commerçant en décorations, qu'il livrait la marchandise payée, qu'il n'était donc pas un escroc « caractérisé », et que, moralement coupable, il ne l'était pas légalement.

Soit. Mais c'est une triste chose qu'il y ait cette différence entre la morale et la loi.

Voilà un homme dont ceux-mêmes qui l'absolvent flétrissent les « défaiillances morales », qui va pouvoir jouir tranquille d'une grande fortune acquise on sait par quels moyens, insulter par son luxe à la misère honnête, retourner à la Chambre, faire les lois. Et demain encore on emprisonnera un pauvre diable qui aura volé un pain !

AUGUSTE VACQUERIE.

LES MENDIANTS RICHES

Que le bâtiment aille ou n'aille pas, il est une industrie qui, bien comprise, gagne toujours de l'argent à Paris. C'est celle de la mendicité.

Il est reconnu que l'on arrive toujours à se tirer largement d'affaire lorsqu'on exploite le bon cœur de ses concitoyens.

Nous en trouvons journellement la preuve à la police correctionnelle.

Ces jours derniers, un vieux monsieur, à l'allure respectable, s'asseyait sur le bi du bout du banc de la 40^e chambre, et s'entendait condamner à vingt-quatre heures de prison pour mendicité.

Le prévenu a déclaré s'appeler Nicholson de Cayeux de Trabow, employé de la Ville en retraite. Il a été arrêté par les gardiens de la paix au moment où il tendait la main. Il habite, rue d'Assas, un appartement au loyer de 650 fr., rempli d'objets d'art et où se trouvent aussi, paraît-il, des toiles de quelque prix.

Les agents, qui l'ont surpris cinq ou six fois pendant qu'il demandait l'aumône, l'avaient d'abord relâché, croyant à une manie sénile.

La persistance avec laquelle le vieillard se livrait à la mendicité les a obligés enfin à le conduire au poste.

Un autre mendiant comparaisait devant la 8^e chambre, et était condamné à trois mois de prison, mais non pour mendicité.

C'est un Corse répondant au nom de Pacciarelli. Il a été facteur rural dans les Vos-

Pauvre France ! éprise comme Giselle de la poétique Allemagne ! Quel réveil ! Quelles sanglantes réalités après des rêves d'une si trompeuse douceur !

CHAPITRE XX

Le baron d'Osterwald a oublié les habitudes de parcimonie dont on l'accuse. L'hôtel dont il a fait préparer la décoration avec un soin jaloux, est une merveille qui excite l'admiration du fonctionnarisme de Strasbourg.

Les grandes fortunes sont rares en Prusse, aussi celle du baron d'Osterwald a-t-elle été pour quelque chose dans le choix que le gouvernement de son pays a fait de lui pour cette haute situation.

On a fait queue peu de jours auparavant l'arrivée de l'illustre couple pour visiter les salons de réception et les appartements particuliers. La chambre à coucher de la baronne d'Osterwald, tendue de soie noire, rose et ambre, a recueilli tous les suffrages ; le cabinet de toilette est en marbre et en érable, la grande salle à manger où se donneront des fêtes gastronomiques dont le menu a été déjà savamment élaboré entre le baron et sa femme, est très richement décorée en cuir de Russie, ornée de bronzes et de draperies vert et or.

Il y a même un fumoir pour le baron, qui ne fume pas, mais cela a paru de bon ton.

Partout, sur les tentures des murs, sur les sculptures des meubles, sur les ciselures de l'argenterie, le monogramme des deux époux ; on dirait un jeune ménage qui commence sa lune de miel.

Quant à Bettina et à Wilhelmine, leurs chambres sont de vrais nids, qu'un tapissier français, retenu à Strasbourg par des liens qu'il n'a pu rompre, a décorés, comme le reste de l'hôtel, avec un goût exquis.

La baronne d'Osterwald ne s'est pas bécotée pour cela au savoir-faire de ses compatriotes, qui travaillent moins bien et plus cher.

Il lui a paru certainement un peu dur de passer sous le joug de l'industrie française, mais chez elle l'intérêt prime toute chose, même la chose patriotique.

Il va sans dire que Giselle n'a pas eu la moindre part dans toutes ces magnificences ; elle est plus mal logée peut-être encore qu'à Berlin, sinon pour l'ameublement ou la disposition de la chambre qu'elle occupe, mais par le voisinage immédiat de Dorothee.

Elles occupent à elles deux un appartement composé de deux pièces. La première, qu'habite l'institutrice, sert de passage à la femme de chambre, pour se rendre dans la seconde, qui est la sienne ; aussi, comme elle s'en donne ! Que d'oublis pour avoir le prétexte d'entrer et de sortir à

toute heure !

Giselle s'est cuirassée contre cette nouvelle persécution, comme elle a su le faire jusqu'ici à l'égard de toutes les autres. Son orgueil, — cet orgueil que lui reprochait jadis la supérieure du couvent où elle avait été élevée — n'a jamais fléchi pendant ces longues années d'épreuves. Mais est-ce bien de l'orgueil que cette fierté faite de dignité et de réserve, qui semble ne pas sentir l'insulte pour ne pas avoir à se révolter ?

C'est donc d'un front serein que Giselle se voit dérangée cent fois pendant les quelques heures de liberté qui lui sont accordées. Il n'y a qu'un instant où elle sent vivement le regret de voir troubler sa solitude, c'est quand, après une longue journée où elle a tenu son cœur à deux mains pour ne pas le laisser déborder, elle peut enfin s'épancher en la présence du Dieu consolateur.

Dorothee ne respecte pas plus ce genre de recueillement que tous les autres. Jamais même elle n'ouvre et ne ferme si brusquement les portes ; jamais ses talons ne résonnent plus brusquement sur le froid carreau ; jamais sa voix criarde n'a eu de tels éclats quand elle entre en chantonant quelque refrain allemand.

Giselle alors répète plus haut que jamais, du fond de son âme : *sursum corda !*

Elle s'élève avec la prière ; elle s'efforce de chasser jusqu'au souvenir de tout ce qui est

terrestre, pour habiter un instant les régions sereines qu'illumine la foi.

Ah ! si ce pauvre cœur n'avait pas la prière, ce ciel de l'âme, comme l'appelle saint Augustin, il y aurait de quoi succomber sous le fardeau, mais elle se relève chaque soir et chaque matin plus courageuse et plus résignée, prête à souffrir, prête à lutter, prête à se vaincre elle-même.

Depuis le séjour à Méran et les événements qui l'ont suivi, le voyage de Raoul, l'apparition du comte Heinrich le jour du départ, l'aventure du bateau, elle ne se défend plus autant contre un souvenir toujours cher. Elle se croirait ingrate si elle ne nommait pas devant Dieu l'ami fidèle qui tant de fois déjà lui a donné des gages de sa tendresse chevaleresque.

Alors, à ses heures de pur attendrissement, elle ressent une joie si intime que la baronne d'Osterwald, dans sa somptueuse chambre aux tentures noires, roses et ambres, n'en éprouve jamais de semblables.

— Il m'aime, — se dit la première. — Il en aime une autre et il me méprise. — pense la seconde.

Ah ! comme vous avez raison, comte Heinrich.

(A suivre.)

ges, puis il est venu en 1865 à Paris, où il a repris un fonds de faux estropié sous le porche d'une église.

A le voir, avec sa barbe inculte d'un blanc sale, ses deux ou trois mèches de cheveux brouillées avec le peigne, sa figure tannée, ses yeux clignotants et chassieux, on ne croirait guère que l'on a devant soi un capitaliste.

Pucciarelli est quelqu'un dans sa partie, absolument comme Lebaudy dans les sucres, ou Rothschild dans la banque. Il a agent de change et notaire; il spéculé à la Bourse. En exerçant pendant le jour la profession d'aveugle ou le métier de manchot, il s'est bel et bien amassé une cinquantaine de mille francs représentés par des valeurs de tout repos.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 avril.

En dépit de la crise ministérielle, le marché de nos rentes se maintient fermement: 3 0/0, 81.97; 4 1/2 0/0, 107.10.

L'action du Crédit Foncier est largement traitée à 1,380. Le mouvement de hausse des obligations des diverses séries continue et semble même s'accroître. Dans sa dernière séance, le conseil d'administration du Crédit Foncier a autorisé pour 3,903,389 francs de nouveaux prêts, dont 2 millions 483,500 francs en prêts fonciers et 1,419,889 francs en prêts communaux.

La Société Générale maintient fermement son cours de 457.50. Les bilans de cette société accusent des excédents de recette qui prouvent la bonne gestion de cet établissement en même temps que la solidité de ses titres.

Les Dépôts et Comptes courants sont à 601.25. Le Patrimoine-Vie voit ses opérations se continuer régulièrement. Comme il se contente des affaires directes, son portefeuille compte parmi les plus sérieux et ses actions font preuve d'une remarquable fermeté. Les capitalistes arrivent donc à point pour profiter des bas cours actuels.

L'action de Panama se présente, après une grande animation à 283. La commission parlementaire a entendu MM. Charles de Lesseps, Dingier, Hart, syndic des agents de change, et Rousseau. Aujourd'hui nomination du rapporteur.

Les actionnaires de l'Assurance Financière nommeront, le 5 avril, en assemblée générale, le nouveau directeur de la société.

Les Métaux sont remontés au-dessus de 1,100. L'assemblée générale de la Société des Lumeux de France a fixé à 1,450,000 francs le montant des réserves spéciales de bénéfices, à 25 fr. par action le dividende de l'exercice.

La Transatlantique fait 516.25. Le Comptoir d'Escompte s'échange à 1,037.50.

Marché très actif sur les actions et obligations de nos grandes compagnies de chemins de fer.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Avant-hier, lundi de Pâques, le temps a été splendide. Un gai et chaud soleil égayaient de ses rayons vivifiants auxquels on n'était plus accoutumé. C'était réellement la première journée du printemps que les almanachs ont fait commencer en plein hiver. Aussi, nous croyons qu'il eût été difficile de trouver la population à domicile. Tout le monde avait pris son vol pour la campagne, où la température atténuée avait fait fleurir les violettes par milliers.

Il y a bien longtemps que l'Assemblée du Chapeau n'avait été aussi favorisée.

Hier mardi, le froid et la pluie sont revenus. Après une journée printanière, une journée d'hiver. Il a fallu rallumer le feu de la cheminée auquel déjà l'on disait adieu.

Ce matin, le thermomètre était descendu à 1 degré 1/2 au-dessous de zéro.

Le soleil brille aujourd'hui, mais le vent, qui souffle du nord-est, est glacial.

Encore une belle gelée pour la nuit prochaine! Elle pourra être funeste aux arbres fruitiers en fleur.

FONTEVRAULT. — Par arrêté de M. le préfet en date du 30 mars 1888, les écoles publiques de la commune de Fontevault seront fermées jusqu'au 9 avril inclusivement.

Cette mesure est motivée par une épidémie de rougeole et de scarlatine.

Sur la proposition du préfet de Maine-et-Loire, M. le ministre de l'intérieur vient d'accorder un diplôme d'honneur à M. Joseph Gauret, caporal à la subdivision de sapeurs-pompiers de Fontevault, en récompense de son dévouement et en raison de la longue durée de ses services.

VERNANTES. — Le sieur Ragain, Louis, jardinier aux Mortiers-aux-Livres, commune de Vernantes, manifestait, depuis

plusieurs jours, l'intention de se suicider. Déjà vendredi il s'était jeté dans un fossé, et sa femme l'en avait retiré à temps; mais, samedi, profitant qu'il était seul, il monta dans son grenier et se pendit à une poutre. A chaque instant il se figurait voir les gendarmes venir le chercher pour le conduire en prison. Il laisse une veuve et un enfant.

ANGERS. — De tous côtés, en ville, dans la banlieue d'Angers, dans les communes voisines on n'entend parler que de vols.

Les vagabonds pullulent. Dans la banlieue d'Angers les malfaiteurs se signalent par une audace incroyable. Aux environs de la route de Saint-Barthélemy, ils escaladent les murs des enclos et enlèvent ce qu'ils trouvent dans les jardins. Si les fermiers ou les propriétaires les pourchassent, ces vauriens répondent par des menaces et déclarent qu'ils reviendront en force.

Vendredi soir, dans la rue des Fours-à-Chaux, à la Chalouère, quatre individus entraînent de force dans les maisons et réclamaient de l'argent, la menace à la bouche. L'un d'eux était armé d'une hache. Plusieurs hommes ont été obligés de prendre des triques pour mettre en fuite ces vagabonds.

Puisqu'il en est ainsi et que l'autorité est impuissante, le meilleur moyen n'est d'avoir un fusil chargé chez soi et de tirer sur ces malfaiteurs. (Journal de Maine-et-Loire.)

Lundi, dit le Patriote, les époux Constantin, demeurant rue du Commerce, ont éprouvé des symptômes d'un empoisonnement après avoir mangé du homard conservé en boîte (un autre journal dit du saumon de conserve).

Cet événement n'aura aucune suite grave, et, dès aujourd'hui, les malades ne ressentent qu'une légère fatigue occasionnée par les vomissements.

LES VOLS SACRILÈGES DU PLESSIS-GRAMMOIRE ET DE FODDON

Judi matin, le sacristain de la paroisse du Plessis-Grammoire arrivant à l'église, y trouva tout bouleversé. Il courut prévenir M. le curé qui resta frappé de surprise en constatant la gravité des vols sacrilèges commis la nuit précédente.

La porte en bronze doré du tabernacle et son encadrement avaient été tordus, arrachés et jetés sur l'autel. Le saint ciboire contenant les hosties consacrées était disparu.

Le tabernacle du tombeau élevé pour la cérémonie du Jeudi-Saint avait également été visité et la clef emportée.

Dans la sacristie, on avait fouillé tous les meubles, pris un ciboire, l'ampoule renfermant les Saintes Huiles et deux custodes, fracturé un tronc et enlevé une somme d'environ 20 fr. qu'il contenait.

Les malfaiteurs s'étaient introduits dans l'église par la sacristie en faisant sauter du chambranle de la porte extérieure trois tuffeux qui retenaient les deux verrous et la serrure.

Vraisemblablement ils ont dû être dérangés dans leur besogne, car ils ont laissé un calice en argent, un reliquaire de valeur et quelques autres objets. Dans une maison voisine, en effet, une personne qui se sentait indisposée avait allumé une chandelle. Cette lumière a dû suffire à mettre en fuite les misérables.

Après un premier examen des lieux, M. le curé envoya demander à son confrère de Foudon s'il voudrait bien recevoir dans son église les personnes du Plessis qui désiraient remplir leur devoir pascal le jour même.

M. le curé de Foudon répondit que son église avait également été mise à sac. Les voleurs avaient procédé de la même façon, en forçant la porte de l'église. Mais ce qui prouve de leur part une exacte connaissance des lieux, c'est qu'ils étaient allés prendre la clef de la sacristie dans le pupitre des chœurs; par ce moyen, ils ont pu mettre la main sur la clef du tabernacle qui fut ouvert sans effraction, ils ont enlevé le ciboire avec les Saintes Espèces, et sont retournés à la sacristie s'emparer d'un autre ciboire et de 6 kilos de bougies. De plus, ils ont fracturé un tronc contenant environ vingt sous et bouleversé l'intérieur des meubles.

Dans les deux églises, ils ont aussi soulevé le couvercle des fonts baptismaux pour voir si dessous n'étaient point renfermés quelques autres vases sacrés.

A Foudon, une vingtaine d'hosties étaient disséminées depuis la sacristie jusqu'à l'autel: on croit qu'elles ont été prises dans la sacristie même et que toutes les hosties consacrées ont été emportées avec le saint ciboire.

Aux empreintes de pas on a reconnu que les malfaiteurs avaient commencé leur œuvre par Foudon. Autour de l'église du Plessis-Grammoire on distinguait parfaitement, au malin, les traces de bottines de femme, on a même pu suivre ces vestiges assez loin; mais une averse survenue dans la matinée est venue effacer ces traces.

Dans cette pénible circonstance, les populations de ces deux paroisses ont tenu à protester contre ces profanations par une imposante manifestation de foi. Sous la conduite de M^r Pessard et de M. le curé, un grand nombre d'hommes et de femmes du Plessis se sont rendus processionnellement, vendredi matin, à Foudon. Les habitants de cette dernière localité sont revenus accompagner le pèlerinage jusque dans l'église du Plessis.

M^r Pessard a pris la parole pour flétrir les auteurs de ce double sacrilège. Son allocution, admirablement inspirée de l'anniversaire du Vendredi-Saint, a produit une profonde émotion dans l'assistance.

(Journal de Maine-et-Loire.)

POITIERS. — La municipalité de Poitiers a voulu marquer les derniers jours qui lui restent à vivre par une nouvelle bêtise et une nouvelle faiblesse.

Obéissant aux injonctions de la Franc-maçonnerie, toute puissante aujourd'hui, elle a interdit, pour ainsi dire en cachette, l'antique procession dite des Clefs, qui devait avoir lieu lundi. On n'est pas plus grotesque ni en même temps plus despote.

La procession que l'adjoint, M. Guilleau, vient d'interdire sur l'ordre de la Loge, le maire ayant sans doute eu honte de mettre sa signature au bas d'un tel document, est la plus populaire de tout le département de la Vienne; c'est celle qui attire le plus de monde des environs, et à laquelle les populations rurales, chez qui sainte Radégonde est en si grande vénération, se font toujours une fierté d'assister. Aussi lundi la déconvenue a-t-elle été grande parmi tous ceux qui étaient venus, ignorant la décision léonine signée par M. Guilleau.

Si les membres de la municipalité de Poitiers s'imaginent que l'interdiction de la procession des Clefs leur attirera des voix aux élections prochaines, ils se trompent fort! (Journal de la Vienne.)

CHATELLERAULT. — A la suite d'actes d'immoralité et de désordres qui se sont produits dans divers établissements de Châtellerault, le maire de cette ville vient de prendre l'arrêté ci-après:

« Il est interdit aux cafetiers et autres débitants de boissons de la ville d'employer des femmes ou des filles étrangères à leur famille pour servir les consommateurs. »

PETITE FILLE VENDUE PAR SON PÈRE

Un fait odieux s'est produit il y a quelques jours à Dinan et y a excité l'indignation. Voici comme on le raconte:

Un maréchal-ferrant a vendu au prix de 50 fr., dit-on, un de ses enfants, petite fille de quatre à cinq ans.

L'innocente créature aurait été livrée à l'un de ces charlatans venus sur la place pendant les foires du Liège.

On rapporte le propos suivant de ce père dénaturé, qui vit séparé de sa femme:

« Vendre son enfant, c'est triste, mais on a de ça », ajoutait-il, en faisant le geste de compter de l'argent. La Providence, qui veille sur les enfants comme sur les passereaux, n'aura pas fait tomber la pauvre petite en de trop mauvaises mains, espérons-le.

Voulez-vous acheter Bon Marché, adressez-vous à

L'ÉPARGNE POPULAIRE

87, rue d'Orléans, Saumur,

Où vous trouverez:

Des Complets Haute Nouveauté, depuis 33 fr., Lingerie, Toile, Nouveauté, Draperie, Confections pour Hommes et Enfants, Chaussures, Chapellerie, Horlogerie, Bijouterie, Glaces, Meubles et Literie, etc., etc., en un mot tout ce qui concerne le Ménage, vendu à des prix défiant la concurrence.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 4 avril, 1 h. 25, soir.

Toute la vie parlementaire est centralisée actuellement autour des candidatures à la présidence de la Chambre.

L'extrême gauche, réunie d'urgence, vient de convoquer télégraphiquement les adhérents dont l'absence a été constatée hier.

L'union des Gauches va mettre en avant la candidature Méline.

M. Brisson maintient sa candidature.

Il y a surprise possible dans le résultat définitif.

Les sous-secrétaires d'Etat à l'intérieur et aux colonies seront désignés au Conseil des ministres de demain.

MM. Brousse et Gerville-Réache sont indiqués pour l'intérieur.

La désignation de M. Delaporte aux colonies est presque certaine.

Nous apprenons que depuis plusieurs jours on vend, à l'ÉPICERIE CENTRALE, à la suite de baisse de prix:

Le Sucre, 4 fr. 05 le kilog.;

Le Café grillé, 2 fr. 30 le 1/2 kilog.;

La Bougie, 0,05 cent. de moins par paquets sur toutes les sortes;

Les Petits pois et Haricots verts, 0,50 cent. la boîte;

Le Savon blanc extra, 0,30 cent. le 1/2 kilog.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 31 mars:

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures: Clermont-Ferrand: Départ du général Boulanger; Le conseil d'enquête; Désiré Nisard; L'ambassade belge au Maroc; Le pardon (Bretagne); Les mois fleuris: Mars. — Stachys Sylvestris et Oeil Vairon, nouvelle, par R. de Maricourt. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Échecs, par S. Rosenthal. — Chronique du Sport. — Le Monde financier. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES: Clermont-Ferrand: Départ du général Boulanger. — Désiré Nisard. — Maroc: Arrivée à Méquinez de l'ambassade belge. — Le pardon (Bretagne). — Les mois fleuris: Mars. — Le théâtre illustré: Le Bossu, opéra-comique. — Le général Février et le général de Gressol. — Échecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes. On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

PLACE DU CHARDONNET

JEUDI 5 Avril 1888, DÉBUT du

CIRQUE DU CHAT-BOTTÉ

Dirigé par M. CHAMU-LEDENT.

40 Artistes à 4 pattes

A 3 heures, MATINÉE ENFANTINE.

Le soir, à 8 heures, REPRÉSENTATION

GRAND SPECTACLE

Donné par la Troupe des Singes, Chiens savants, Chèvres, Coqs, Lapins, Poules, Oies, Canards, Dindes, Chats, dressés en liberté.

PRIX DES PLACES

Places réservées, 1 fr.; 1^{re}, 50 c.; 2^e, 30 c.

Tous les jours REPRÉSENTATION. — Les bureaux seront ouverts à 7 h. 1/2. On commencera à 8 h.

Les JEUDIS et DIMANCHES, à 3 heures, Séance Infantine.

100,000 Lecteurs

LE PETIT FINANCIER

UNIVERSAL

15, Place de la Bourse, PARIS

Envoi gratuit sur demande adressée au Directeur

LISEZ

LE TRIBOULET

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

